

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 7 Septembre 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h25.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Alain BLESSEMAILLE, M. Anthony POULIN, M. Emmanuel DUMONT, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance : Mme Catherine THIEBAUT

Procurations de vote :

Mandants : A. POULIN

Mandataires : F. PRESSE

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « AP/CP Habitat 2013-2019 »	Montant de l'AP : 13 584 191 € Montant des CP 2017 : 2 880 000 € Montant de l'opération : 27 000 €

Résumé :

Dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété du Grand Besançon, il est proposé de se prononcer sur une nouvelle demande d'aide à l'accession à la propriété d'un montant de 27 000 € pour 5 projets de construction de maisons labellisées à Chemaudin et Vaux, Busy, Serre-les-Sapins et Mamirolle.

I. Rappel

Le programme d'aide à l'accession à la propriété, mis en place par le Grand Besançon par délibération du 26 juin 2014, s'adresse à des ménages primo-accédants dont les revenus n'excèdent pas les plafonds de ressources fixés par la réglementation relative au prêt à taux zéro (PTZ +) et pour le financement d'un projet de construction d'une maison individuelle ou l'acquisition d'un logement collectif situé sur une des communes du Grand Besançon.

Le montant de l'aide financière est déterminé en fonction de la composition du ménage, soit 5 000 € pour un ménage composé d'une à trois personnes et 6 000 € pour un ménage de 4 personnes et plus.

Une étape de labellisation des projets constitue le préalable nécessaire au vote des subventions. Celles-ci étant inférieures à 10 000 €, le Bureau a délégué pour se prononcer sur leur attribution.

II. Demande de subvention de Mme SIMON Tiffany

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située Chemin des Maîtres à CHEMAUDIN ET VAUX, commercialisée par la société MAISONS VESTALES.

Composition du ménage : 1 personne

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Chemaudin et Vaux : 1 000 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

III. Demande de subvention de Mme EL MESLOUHI Meryam

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située dans le lotissement « le Petit Champsol » à CHEMAUDIN ET VAUX, commercialisée par la société MAISONS FRANCE CONFORT.

Composition du ménage : 4 personnes

Subvention Grand Besançon : 6 000 €

Participation de la commune de Chemaudin et Vaux : 1 200 €

Participation du promoteur : 6 000 € (réduction du prix d'achat de 6 000 €)

IV. Demande de subvention de M. CLOT Ludovic et Mme BERGEROT Cécile

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison jumelée labellisée (maison B), située dans le lotissement « au Village Sud » à BUSY, commercialisée par la société MAISONS CONTOZ.

Composition du ménage : 4 personnes

Subvention Grand Besançon : 6 000 €

Participation de la commune de Busy : 0 €

Participation du promoteur : 6 000 € (réduction du prix d'achat de 6 000 €)

V. Demande de subvention de M. SALVADO Emmanuel et Mme PARROD Elodie

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison jumelée labellisée, située dans la ZAC « Le Coteau des Epenottes » à SERRE LES SAPINS, commercialisée par la société MAISON CONCEPT COMTOISE.

Composition du ménage : 2 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Serre les Sapins : 0 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

VI. Demande de subvention de M. DIGUE Kevin et Mme BARBEROT Marjorie

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison individuelle labellisée, située dans le lotissement « La Vye de Gennes » à MAMIROLLE, commercialisée par la société MAISONS CONTOZ.

Composition du ménage : 2 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Mamirolle : 1 000 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de subvention de Mme SIMON correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.
- la demande de subvention de Mme EL MESLOUHI correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €.
- la demande de subvention de M. CLOT et Mme BERGEROT correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €.
- la demande de subvention de M. SALVADO et Mme PARROD correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.
- la demande de subvention de M. DIGUE et Mme BARBEROT correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité : **Préfecture du Doubs**

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Reçu le **19 SEP. 2017**



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président